

MAIRIE DE VERDUN
Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

Du 15 décembre 2014

Présents : KEFF Jean-Claude, MIQUEL Alain, CHAUVEAU Maurice, DOUMENS Jean-Pierre, GAYA Bernard, LARDEAU Daniel, RAUZY René

Mme CAMILLERIE Véronique, PAPY Danièle

Absentes : COURATIER Corinne - BARATA Stéphanie

ORDRE DU JOUR

1 - Choix de l'architecte pour la maîtrise d'œuvre pour la rénovation du presbytère

Le Conseil Municipal a examiné les offres techniques et financières des quatre architectes consultés. Après délibération des conseillers présents, a été retenue la proposition du cabinet BENALET-PINZIO.

2 - Information travaux

Dans le cadre de l'Assistance technique fournie par l'État aux collectivités (ATESAT), 2 techniciens de la DDT sont intervenus pour l'examen et le chiffrage de travaux demandés par la commune, à savoir :

- mise en place de 2 grilles de captage des eaux pluviales et le goudronnage sur une quinzaine de mètres du chemin du ROUYRE,
- mise en place d'un revêtement d'enrobé à chaud chemin de Peyret entre la RD 120 et l'accès au lotissement,
- examen de la possibilité de mise en place d'un réseau pluvial route des Vignes ; a été préconisée la confection d'une grille d'évacuation et d'un puits sec.

3 – Programme des fêtes de Noël

La cérémonie des vœux de M. le Maire est fixée le vendredi 9 janvier 2015 à 18H à la salle de réunion de la mairie.

Des cadeaux, en l'occurrence des livres, seront distribués aux enfants âgés de 4 à 12 ans.

Une distribution des galettes sera effectuée le lendemain pour les personnes âgées qui n'ont pu assister à la cérémonie.

4 – Bilan de la formation à l'utilisation du défibrillateur

3 séances animées par Mme COURATIER Corinne se sont déroulées dans la salle de réunion de la mairie.

Une trentaine de personnes a bénéficié de la formation à la manipulation de cet appareil.

5 - Questions diverses.

Etude de danger de la digue

La Direction Régionale de l'Environnement a demandé la confection d'une étude de dangers de la digue alors qu'un tel document existe depuis février 2012.

De plus, aucune aggravation de l'état de la digue n'a été constatée depuis.

La Société AGERIN contactée par nos soins, a établi un devis qui s'élève à 19 000 € H.T., auquel la commune n'a pas l'intention de donner une suite favorable.

Articles pour le bulletin municipal

Mme BARATA Stéphanie nous a fait parvenir un article à insérer dans le bulletin, suite à la demande de M. le Maire lors du conseil du 10 novembre.

Cabane des Isarges

Les usagers avaient demandé l'augmentation de la puissance électrique afin d'éviter les disjonctions survenant lors de l'utilisation de deux appareils électriques.

La commune a demandé à la CCVAX l'augmentation de la puissance fournie, elle s'est heurtée à un refus de son Président.

Fin de Séance